

Montrouge, le 20 février 2011

Communiqué de l'Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Elèves concernant la Dotation Horaire Globale (DHG).

Depuis maintenant 3 ans la **Dotation Horaire Globale*** des établissements scolaires est sévèrement amputée. Aujourd'hui dans la majorité des collèges et des lycées, la baisse importante des heures allouées se fait durement ressentir, **ce qui aggrave les difficultés pour la mise en œuvre de la répartition des horaires.**

Les parents d'élèves autonomes de l'U.N.A.A.P.E. élus, après avoir pris connaissance en commission permanente des documents concernant la DHG, **ne donneront leur aval en Conseil d'administration que si cette dotation permet la totalité des enseignements.**

Les parents d'élèves autonomes de l'U.N.A.A.P.E. affirment qu'il ne s'agit pas de demander systématiquement des moyens mais de donner aux élèves toutes les possibilités d'enseignements et d'options **dans des conditions pédagogiques acceptables.**

*La Dotation Horaire Globale est attribuée par établissement. Elle peut varier selon les sections, les niveaux, la taille des établissements et de l'évolution démographique de chaque région. Elle est censée devoir suffire pour organiser les enseignements obligatoires et optionnels, éventuellement de soutien. Cette dotation comprend des heures-postes (correspondant aux postes fixes implantés dans les établissements et à des moyens provisoires) et des Heures Supplémentaires Année (HSA). La DHG est discutée en commission permanente et approuvée ou non en conseil d'administration qui est souverain.

Béatrice CHESNEL, présidente

Béatrice CHESNEL Présidente unaape.chesnel.beatrice@gmail.com

42, rue Carvès, 92120 Montrouge./Téléphone : 01 40 92 16 61

Site : <http://www.U.N.A.A.P.E..asso.fr> Mèl : secretariat@U.N.A.A.P.E..asso.fr

Association sans but lucratif, régie par la loi de 1901/Reconnue d'utilité publique en date du 22 juillet 1987

Habilitéée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Agréée par le ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative